



[QR code temporaire!]0134800000000003

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 26 janvier 2026

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S..

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

~~Mme CORTISSE, Présidente;~~

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, NYSSSEN, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général. M. KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 00.- POLICE ADMINISTRATIVE - Ordonnance de fermeture administrative de l'établissement enseigné "Bas Prix", sis avenue Fernand Desonay n° 10 à 4801 Verviers - Déclaration d'urgence.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133, al. 2, 134 et 135, §2;

Vu les règlements coordonnés de police en vigueur sur le territoire communal de Verviers;

Vu l'ordonnance de fermeture administrative prise par le Bourgmestre en date du 26 janvier 2026 l'égard de l'établissement enseigné "Bas Prix", sis avenue Fernand Desonay 10 à 4801 Verviers;

Considérant qu'il existe un risque avéré pour la sécurité des travailleurs occupés dans ce commerce ainsi que celle des clients qui le fréquentent;

Que la gérante actuellement en fonction n'a pris aucune disposition utile afin d'assurer la sécurité des travailleurs;

Que le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (Auditorat du Travail) a pris, le 21 janvier 2026, une injonction de fermeture et interdiction immédiate à l'égard de cet établissement, en raison manquements graves en matière de bien-être au travail et de prévention des risques psychosociaux au sein de l'établissement;

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence sur ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 00bis.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY